PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18.03.2025

Date de convocation : le 13 mars 2025.
Ouverture de Séance : 18h30

En exercice : 14
Présents : 11
Nombre de procuration : 1
Votants : 12

PRESENTS : Christian ROUX, Max BERNARD, Yvan BIOUD, Isabelle CHION VALLIER, Colette GIROUD, Richard HAUTON, Patrice LETOURMY, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Alice SERTOUR, Marie-Christine VIOLA.

ABSENTS : Marina CORDONNIER, Fabienne CROZE pouvoir à Isabelle CHION VALLIER, Yvan ROUFET.

Secrétaire de séance : Marie-Christine VIOLA.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 18 février 2025
- Agenda
- Point Communauté de Communes du Trièves
- Délibérations
- Commissions communales :

Village Digital

Finances/Budget/ Ressources Humaines

Ecole/Jeunesse

Travaux / Urbanisme

- Point sur les travaux divers
- Point sur les autorisations d'urbanisme

Requalification Village et des hameaux

Vie Locale/Communication/Culture

Environnement/Cadre de vie

Agriculture

Points divers

1. Nomination du secrétaire de séance

Marie-Christine VIOLA est nommée secrétaire de séance.
Vote pour à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du 18 février 2025

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à **l'unanimité.**

3. Agenda

- Lundi 24 mars à 18 h : commission eau potable
- Lundi 24 mars à 19 h : commission ordures ménagères
- Mardi 25 mars à 18 h : conseil municipal Budget
- Samedi 29 mars à 9h30 : conseil administration CCAS
- Jeudi 3 avril à 18 h : comité territorial TE 38.

4. Point Communauté de Communes du Trièves

- Présentation projet V64 (liaison vélo avec la ViaRhôna). La présentation a été transmise par mail à l'ensemble des conseillers.
- Vote des subventions aux associations : augmentation de 2,5 % par rapport à 2024 soit environ 100 000 €.
- Vote d'une aide financière aux éleveurs pour lutter contre la fièvre catarrhale (FCO) : aide à la vaccination.
- Signature du pacte territorial pour la rénovation énergétique (avec l'aide de l'ANAH).
- Renouvellement avec le Département des chantiers jeunes.

5. Mandat donné au CDG 38 – Contrats groupes

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Vu l'obligation, pour le CDG38, d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations du CDG38 en 2025 et 2026, et ce avant l'envoi des avis d'appel publics à la concurrence,

Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

- Une convention proposant des titres restaurant en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel se terminera le 31 décembre 2025),
- Une convention de mutuelle santé assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2025),
- Un contrat groupe d'assurance statutaire, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2026).
- Et, enfin, une convention de prévoyance garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce contrat vient d'être renouvelé, à effet du 1er janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

- La convention proposant des titres restaurant à effet du 01/01/2026,
- La convention de mutuelle santé à effet du 01/1/2026 ou du 01/01/2027,
- Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2026.

Aussi, afin d'offrir aux collectivités territoriales la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporés dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé. Et cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu).

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide :

1. de donner mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :

- Les titres restaurant,
- La mutuelle santé,
- Le contrat groupe d'assurance statutaire.

2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser toutes les formalités qui en découlent ainsi qu'à signer tous documents s'y rapportant.

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'un délibération le moment venu.

Vote pour à l'unanimité

6. <u>Tarifs de location de la salle polyvalente</u>

Vu les délibérations du 25 octobre 2016 et du 19 septembre 2023 ;

Considérant que les tarifs de location de la salle polyvalente n'ont pas été actualisés depuis 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE d'appliquer les tarifs suivants :

↳ Location le week-end

	Week-end (du samedi 10 h au dimanche 18 h) **Hors vacances scolaires**	Week-end (du samedi 10 h au dimanche 18 h) **Pendant les vacances scolaires**
Sinard	250 €	300 €
Extérieurs	550 €	600 €
Associations*	80 €	130 €
Associations ou organisateurs organisant un évènement payant	500 €	500 €

* Pour les associations selon le type d'animation proposée (à but lucratif ou non), la Commission Location de la Salle Polyvalente se réserve le droit de demander ou de ne pas demander le montant de la location.

↳ Le montant de la caution « matériel »: 1 500 € pour les particuliers et pour les associations.
↳ Le montant de la caution « ménage »: 100 € pour les particuliers et pour les associations.

Vote pour à l'unanimité

Commissions communales

Village Digital
- Point à faire avec Denis et Richard concernant le passage à la fibre (et avec Orange et PBSCO).

Finances / Budget/ Ressources Humaines :
- CM spécial budget le 25/03.

Ecole/Jeunesse
- Un point a été fait avec la directrice et l'enseignant de GS – CP pour la préparation de la rentrée 2025.
- Un cycle rugby est prévu au stade à partir du mois d'avril.

Urbanisme & Travaux
- Plusieurs dossiers de déclarations préalables de travaux sont en cours d'instruction.
- Le permis de construire pour le projet de centrale agrivoltaïque à co-usage ovin a été redéposé en mairie.
- Les travaux pour la réfection des toilettes de l'école débuteront pendant les vacances de Pâques.
- Concernant le projet de régulateurs pour le chauffage, le projet n'avance pas et les interlocuteurs ne donnent plus de nouvelles.

Vie locale/Communication/Culture
- Foire de Puce : une réunion restreinte a eu lieu jeudi dernier. Le planning et les activités de la journée ont été fixés : marche octobre rose, discours du Maire, chant des écoliers, déambulations clownesques, démonstration d'escrime, concert pop rock…

Une buvette sera ouverte toute la journée. Les activités habituelles telles que le poney ou le biathlon seront également présentes dans le parc du château.
- Gelinotte : plus de 120 réponses ont été reçues pour le sondage (soit environ150 personnes).

Environnement/Cadre de Vie
- RAS

Agriculture
- RAS

7. Divers
- Une rencontre entre la commission « projet » et le CAUE est prévue le 10/04 à 9h.

==========

La séance est levée à 21h